

# Consultation prébudgétaire 2004

## Janvier 2004

### Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance

323, rue Chapel, Ottawa, Ontario K1N 7Z2  
Téléphone: (613) 594-3196 Fax: (613) 594-9375  
Courriel: [ccaac@istar.ca](mailto:ccaac@istar.ca)

**L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance se réjouit de l'occasion qui lui est fournie de soumettre ce mémoire dans le cadre des discussions prébudgétaires.**

#### **Introduction:**

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) est un organisme sans but lucratif qui prône l'accessibilité universelle à des services de garde à l'enfance de qualité

#### **L'ACPSGE travaille en faveur:**

- du droit de tous les enfants à des services de garde à l'enfance subventionnés par l'État;
- d'un système intégré de services de garde accessibles, abordables, de bonne qualité et sans but lucratif;
- d'une gamme diversifiée de services de garde destinés aux enfants de zéro à douze ans comportant, notamment, des services de garde offerts à temps plein et à temps partiel, en installation, en milieu familial, en milieu scolaire, en prématernelle, au domicile de l'enfant, en milieu rural; des services de garde destinés à des enfants ayant des besoins particuliers; et des services de garde respectueux de la diversité culturelle;
- de services de garde offerts en complément d'autres politiques et services aux familles, y compris à ces familles dont un parent reste à la maison;
- du renforcement des droits et des avantages sociaux des parents.

#### **La réalité telle qu'elle se vit au Canada:**

**Le Canada demeure est des rares pays hautement industrialisés du monde à ne pas avoir de politique fédérale ni de système viable en matière de services de garde à l'enfance subventionnés par l'État.**

La majorité des jeunes enfants canadiens (agés de 0 à 12 ans) continuent d'être pris en charge par des services de garde non régis:

- Seulement 12,1% des enfants ont accès à une place dans un service de garde réglementé au Canada (Cela varie de 4,2 % des enfants en Saskatchewan à 21,1 % des enfants au Québec). *Early Childhood Education and Care in Canada 2001: Summary, Childcare Resource and Research Unit;*
- Beaucoup de familles n'ont pas les moyens de payer les tarifs demandés dans les services de garde réglementés;
- À cause de leur fragilité financière, les services de garde n'ont pas la souplesse nécessaire ni les moyens de répondre aux divers besoins des enfants et des familles (par exemple : au besoin de services intégrés à temps partiel et à temps plein; au besoin de services à horaires non usuels, saisonniers ou en milieu rural propres à certains milieux).

Au cours des trois dernières années, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (à l'exception de celui du Québec) ont négocié deux ententes distinctes portant sur la petite enfance et les services de garde. Ce sont d'importants premiers pas. Malheureusement, ni l'une ni l'autre de ces ententes n'a engendré les améliorations dont ont besoin les enfants et les familles et auxquelles ils ont droit.

- Premièrement, dans le cadre de l'**Entente sur le développement de la petite enfance (EDPE)**, 2000, les gouvernements provinciaux et territoriaux reçoivent du fédéral 500 millions de dollars par année pour « améliorer et étendre les programmes et les services visant le développement de la petite enfance, y compris les services de garde ».

En vertu de la grande souplesse de l'EDPE, seuls quelques provinces et territoires utilisent ces fonds pour améliorer certains aspects des services de garde régis sur leur territoire. Ailleurs, les gouvernements n'ont rien investi de ces sommes – ou très peu – dans leurs services de garde régis. La crise en matière de services de garde est criante.

- Deuxièmement, dans le cas du **Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des enfants** 2003, les signataires s'engagent à « améliorer l'accès aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité sous réglementation provinciale et territoriale (destinés uniquement aux enfants âgés de 0 à 6 ans) ... et à « procurer directement des services en garderie, en milieu familial, en prématernelle et en jardin d'enfants ». L'ACPSGE se réjouit du fait que le gouvernement fédéral assume plus de leadership et mette de l'avant un cadre multilatéral pour le développement d'un système pancanadien de services de garde à l'enfance. Cependant, un système pancanadien de services de garde à l'enfance doit comporter des services de garde de qualité destinés aux enfants âgés de zéro à douze ans.

À mesure que les provinces et les territoires élaborent et mettent en oeuvre leurs propres programmes de dépenses annuelles, un certain nombre de lacunes flagrantes et de défis significatifs font surface. Les provinces et les territoires doivent être tenus de se conformer plus étroitement au cadre de dépenses proposé dans l'entente - à savoir investir directement dans des programmes et des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants abordables et de qualité sous réglementation provinciale et territoriale – et les gouvernements doivent être tenus de rendre des comptes. Par ailleurs, tous les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient ajouter à leurs propres dépenses en matière de services de garde ces nouveaux fonds fédéraux plutôt que de réduire leur budget d'autant.

Le niveau de financement et les transferts annoncés pour les cinq prochaines années sont loin d'atteindre les sommes requises pour lancer un véritable système pancanadien de services de garde réglementés, de bonne qualité, abordables et accessibles à tous les enfants.

### **Ce que nous savons:**

Des études menées à l'échelle internationale ont démontré qu'avoir accès à des services de garde réglementés, de bonne qualité et abordables contribuait au développement harmonieux des enfants, permettait aux parents d'être actifs sur le marché du travail, d'étudier et de participer activement à la vie communautaire et favorisait l'égalité des sexes dans les milieux de travail. Nos enfants et leurs familles ont besoin de plus de leadership de la part du gouvernement fédéral. Le gouvernement fédéral doit mettre de l'avant une politique sociale et un programme de financement qui permettra de développer des services de garde à l'enfance réglementés, de bonne qualité, inclusifs, abordables et qui correspondent aux véritables besoins de la famille moderne.

## Recommandations

**1. que des fonds suffisants soient prévus pour créer un système pancanadien de services de garde subventionnés par l'État (destinés aux enfants âgés de zéro à douze ans), un système intégré qui réponde aux besoins de tous les enfants sans égard aux revenus de leurs familles, à la situation d'emploi de leurs parents, à l'endroit où ils vivent, à leurs capacités, à leur langue ou à leur culture.**

- En novembre 2002, le comité des affaires sociales du caucus national du parti libéral fédéral a fait la recommandation suivante : 1 milliard la première année, 2,2 milliards la deuxième année, 3,2 milliards la troisième année et 4,5 milliards la cinquième année et ce, expressément dans le but d'augmenter le nombre de places destinées aux enfants de 3 à 6 ans et de couvrir les frais d'exploitation.
- L'Union européenne recommande aux pays d'affecter au moins 1 % de leur produit intérieur brut à un programme de services de garde subventionnés par l'État. Dans le cas du Canada, 1 % de notre PIB équivaldrait à environ 10 milliards par année.

**2. que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership et adopte, en collaboration avec les provinces et les territoires, un cadre politique à l'intérieur duquel les services de garde à l'enfance réglementés serviraient de pierre d'assise à toute une gamme de politiques favorables à la famille.**

- Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, les politiques favorables à la familles sont des politiques qui « facilitent la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles en accordant suffisamment de ressources aux familles pour qu'elles puissent répondre adéquatement aux besoins de développement de leurs enfants, qui privilégient le choix des parents en matière de travail et de garde d'enfants et qui favorisent l'égalité des sexes en matière d'emploi ».
- Au bout de trois décennies de promesses en matière de services de garde, il est temps que le Canada laisse tomber sa courtepoinde bigarrée et fragile de programmes et de services de garde à l'enfance, dont la qualité et l'accès varient d'une collectivité à l'autre et qu'il se dote d'un véritable système de services de garde à l'enfance subventionnés par l'État.

**3. que le gouvernement fédéral exige des gouvernements provinciaux et territoriaux qui reçoivent des fonds fédéraux destinés aux services de garde qu'ils dépensent ces fonds pour améliorer l'accès sur leur territoire à des services de garde réglementés de bonne qualité, abordables, inclusifs, sans but lucratif et universellement accessibles.**

- Il faut améliorer la qualité des services de garde réglementés qui sont actuellement offerts en garderie, en milieu familial, en prématernelle, en jardin d'enfants et en milieu scolaire;
- Il faut créer de nouveaux services de garde qui respectent des normes et dont la qualité est surveillée par les provinces et territoires;
- Il faut s'assurer de l'abordabilité des services pour toutes les familles;
- Il faut assurer de bons salaires et de bonnes conditions de travail dans le secteur des services de garde, offrir du perfectionnement professionnel et promouvoir des conditions qui retiendront le personnel qualifié.

**4. que le gouvernement fédéral exige des gouvernements provinciaux et territoriaux qui reçoivent des fonds fédéraux destinés aux services de garde qu'ils utilisent ces fonds pour maintenir à leur niveau actuel leurs investissements en matière de services de garde ou pour les accroître et pour compléter leur réseau plutôt que de s'en servir pour diminuer d'autant le budget qu'ils affectent à leurs programmes de services de garde.**

**5. que le gouvernement fédéral adopte des mécanismes de surveillance pour s'assurer du respect des conditions des ententes cadres fédérales, provinciales et territoriales, prévoit des mécanismes de reddition de comptes et des mesures spécifiques pour évaluer les progrès réalisés et enfin adopte une procédure efficace pour résoudre les conflits.**

Le tout respectueusement soumis par:

Christine McLean, présidente du conseil d'administration

Maryann Bird, directrice générale

pour le compte de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance.

Janvier 2004